

JUSTYNA WYDRZYŃSKA

POURSUIVIE POUR AVOIR

DÉFENDU LE DROIT À UN

AVORTEMENT SÛR

 Pologne

FICHE PÉDAGOGIQUE

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL 





ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE DE LETTRES

QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à plus de 5,3 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2022 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués, que ce soit par leur gouvernement, par la police, ou encore par de grandes entreprises, uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour leurs droits. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles recevront des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de prendre des mesures immédiates afin de remédier à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'elles et elles ont tirée de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, on constate que les autorités du pays traitent différemment ces hommes et ces femmes, ainsi que les personnes et les groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Elles peuvent décider de leur libération et de l'abandon des poursuites. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là. »

Jani Silva,
défenseuse de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur/animateuse, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et aux personnes avec qui vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir sur un cas en particulier, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux cas abordés. Cette démarche leur permet :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Rédaction de lettres pour *Écrire pour les droits* à Anvers (Belgique), 2022.

Pour en savoir plus sur les personnes pour qui nous luttons, rendez-vous sur amnesty.be/epd-ecoles2324

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : amnesty.be/plateforme

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne *Écrire pour les droits*** : <https://academy.amnesty.org/learn>.



VOS MOTS ONT DU POUVOIR

DES MILITANTES ACQUITTÉES

Après avoir organisé une manifestation antigouvernementale en mai 2020, Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées, emmenées dans un poste de police, embarquées de force dans une voiture banalisée et conduites hors de la ville de Harare, au Zimbabwe. Elles ont ensuite été battues, torturées et laissées sur le bord de la route. Alors qu'elles étaient hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions pénales en lien avec la manifestation. Elles ont ensuite été accusées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice » pour avoir évoqué leur calvaire. Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'*Écrire pour les droits* et fait l'objet de plus d'un demi-million d'actions, Cecillia et Joanah ont été acquittées par la Haute Cour le 4 juillet 2023.



© Amnesty International/Vongai Chikwanda/Kuvanah Moodley

LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong n'était qu'un adolescent lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour meurtre. Il a raconté avoir expliqué au juge que cet homicide était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Il a pourtant été jugé pour meurtre, infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en sa faveur dans le cadre d'*Écrire pour les droits* 2019. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai est maintenant en sécurité hors du pays et plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.



UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, travaillait sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Durant l'édition 2021 d'*Écrire pour les droits*, plus d'un demi-million d'actions ont été menées en sa faveur et cet homme a été libéré en mars 2022.



© Simone Dalmasso

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 <p>DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits</p> <p>Article 2 Non-discrimination</p> <p>Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne</p> <p>Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage</p> <p>Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
 <p>DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous</p> <p>Article 7 Égalité devant la loi</p> <p>Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués</p> <p>Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires</p> <p>Article 10 Droit à un procès équitable</p> <p>Article 11 Présomption d'innocence</p> <p>Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
 <p>DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille</p> <p>Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État</p> <p>Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille</p> <p>Article 24 Droit au repos et aux loisirs</p> <p>Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
 <p>DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité</p> <p>Article 17 Droit à la propriété</p> <p>Article 22 Droit à la sécurité sociale</p> <p>Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat</p> <p>Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
 <p>DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)</p> <p>Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations</p> <p>Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique</p> <p>Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
 <p>DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p> <p>Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés</p> <p>Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes</p> <p>Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>

ACTIVITÉ

AVORTEMENT ET DROITS HUMAINS

CONCEPTS CLÉS

- Défenseurs des droits des femmes
- Droits sexuels et reproductifs
- Droit à la santé
- Accès à un avortement sécurisé

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s en apprendront davantage sur les difficultés auxquelles font face les femmes qui défendent les droits des femmes, ainsi que sur le droit à la santé et l'importance de l'accès à des services sûrs d'interruption de grossesse, au travers de l'histoire vraie de Justyna Wydrzyńska, condamnée pour avoir aidé une autre femme à obtenir des pilules abortives. Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s seront encouragés à appeler le procureur général polonais à annuler la condamnation injuste de Justyna, et à manifester leur solidarité envers cette femme.

ÂGE : 14 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

90 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « **Agissez** ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **étudient** l'importance de l'accès à des services sûrs d'interruption de grossesse, et les conséquences lorsque cet accès est refusé ;
- **découvrent** les difficultés rencontrées par les femmes qui souhaitent bénéficier de services de santé sexuelle et reproductive ;
- **comprennent** les défis auxquels font face les femmes défenseurs des droits des femmes ;
- **en apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* ;
- **écrivent** des lettres de soutien et de solidarité pour Justyna Wydrzyńska.

MATÉRIEL

- **Document à distribuer** : Cartes thématiques (page 12)
- **Document à distribuer** : Le lien entre avortement et droits humains (page 13)
- **Document à distribuer** : L'histoire de Justyna (page 15)
- **Informations complémentaires** (page 14)
- **Feuilles de papier, stylos, enveloppes** (si vous envoyez des lettres)
- Facultatif : Vidéo de Justyna Wydrzyńska sur www.amnesty.be/epd-2023-videos
- Facultatif : Modèles de lettres sur amnesty.be/epd-ecoles2324

PRÉPARATION

- Imprimez les documents à distribuer pour chaque participant-e.
- Lisez les informations complémentaires en page 14, le document sur le lien entre avortement et droits humains en page 13, et l'histoire de Justyna en page 15.

MORE INFORMATION

- Pour en savoir plus sur les droits des femmes : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/discrimination/womens-rights/>
- Pour en savoir plus sur l'accès à un avortement sécurisé et les droits humains : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/sexual-and-reproductive-rights/abortion-facts>
- Dossier et fiches pédagogiques sur les droits des femmes sur amnesty.be/plateforme (en sélectionnant « droits des femmes » comme thématique dans le moteur de recherche de la plateforme)

AVERTISSEMENT

Cette activité fait référence à l'avortement et aux droits des femmes, qui peuvent être contestés dans certaines communautés ou selon certaines religions ou croyances individuelles. Il est essentiel d'aborder cette activité avec tact et en respectant les différents points de vue et expériences. En tant qu'animateur-trice, créez un environnement sûr et inclusif où l'ensemble des participant-e-s se sentiront à l'aise pour partager leurs réflexions et leurs ressentis. Avant de commencer, exposez-leur les sujets qui seront évoqués et laissez-leur la possibilité de partir si, à tout moment, ils/elles ne se sentent pas à l'aise. Le but est de favoriser la compréhension et l'empathie, donc utilisez toujours un langage respectueux et dénué de jugement, et encouragez les participant-e-s à faire de même. Préparez-vous à apporter un soutien ou des ressources aux participant-e-s qui pourraient être touché-e-s personnellement par ces discussions.

AVANT DE COMMENCER

Le sujet de l'avortement peut provoquer des émotions vives. Familiarisez-vous de manière exhaustive avec les contenus et anticipez les potentiels passages sensibles afin de pouvoir gérer les échanges avec empathie, en faisant preuve de compréhension. Au cours de l'activité, vérifiez régulièrement si les participant-e-s se sentent toujours à l'aise, par le biais de signes non verbaux, d'échanges privés ou de brefs interludes de réflexion. Durant et après les exercices, laissez les participant-e-s faire part de leurs ressentis et de leurs pensées concernant l'activité et les sujets abordés, afin de les aider à gérer toute émotion forte qui peut les traverser.

Cette activité est conçue pour durer environ 90 minutes. Nous vous recommandons fortement de suivre toutes les étapes, car chacune fait suite à la précédente, afin de favoriser une compréhension globale du sujet. Si vous menez cette activité dans une salle de classe, vous aurez peut-être besoin de deux séances pour couvrir tous les exercices.



1. CERCLE DE RÉFLEXION : EST-CE QUE ÇA VOUS PARLE ?

Demandez aux participant-e-s de former un cercle, assis ou debout. Expliquez que vous allez lire quelques affirmations, et invitez-les à se demander si elles s'appliquent à eux/elles ou non. Vous lirez les affirmations une par une. Lorsqu'une affirmation résonne chez un-e participant-e, il/elle doit le faire savoir, par exemple en levant la main, en tapant sur ses cuisses ou en frappant dans ses mains deux fois. Précisez que le but est de s'exprimer, et non d'expliquer quoi que ce soit. Les participant-e-s ne se verront pas demander de prendre la parole ou de raconter pourquoi telle affirmation leur parle.

Affirmations :

- J'ai déjà été critiqué-e ou menacé-e en raison de mes croyances.
- J'ai déjà eu peur en raison d'une chose que j'ai dite ou faite et avec laquelle d'autres personnes n'étaient pas d'accord.
- J'ai déjà été frustré-e par des règles ou des lois que j'estime injustes.
- J'ai déjà eu des doutes au moment de prendre une décision importante pour mon avenir.
- J'ai déjà eu l'impression de ne pas pouvoir faire des choix à propos de mon corps.
- J'ai déjà dû décider de ce qui était le mieux pour ma santé ou mon corps.
- J'ai déjà été content-e de pouvoir régler un problème par moi-même.
- J'ai déjà été fier/fière de moi d'avoir trouvé un moyen d'arranger les choses dans une situation difficile pour moi.
- J'ai déjà été fier/fière de m'être écouté-e et d'avoir pris une décision saine pour moi et pour ma vie.
- J'ai déjà éprouvé de la joie et de la satisfaction en aidant quelqu'un qui traversait une période difficile.
- J'ai déjà éprouvé de la joie et du soulagement en recevant l'aide de quelqu'un alors que je pensais être seul-e face à une situation difficile.

Faites le point grâce aux questions suivantes :

- **Si vous vous sentez à l'aise, partagez des réflexions sur ce que cet exercice vous a fait ressentir.**
- **Pourquoi est-ce important de chercher de l'aide et du lien avec d'autres personnes face à des situations compliquées?**
- **Avez-vous déjà reçu une aide inattendue ? Qu'avez-vous ressenti ?**

Trouvez des points communs et terminez sur une note empathique, par exemple en indiquant que faire face à des difficultés quelles qu'elles soient ou avoir peur ou se sentir incompris-e fait partie de l'expérience humaine. Expliquez qu'au milieu de ces émotions et expériences partagées, c'est par l'empathie que nous pouvons trouver la compréhension, le soutien et le lien avec les autres, pour nous aider à grandir et à nous épanouir.

Soulignez que certaines des affirmations avaient trait à la capacité à prendre des décisions pour son propre avenir et aux choix concernant son propre corps et sa santé. Demandez aux participant-e-s :

- **Pourquoi est-ce important de pouvoir prendre nos propres décisions à propos de notre corps et de notre santé ?**
- **Que se passe-t-il quand d'autres personnes décident à notre place ?**

Si vous craignez que les participant-e-s se sentent peu à l'aise ou vulnérables, vous pouvez demander à tout le monde de fermer les yeux et de s'exprimer en tapant sur sa cuisse ou en frappant des mains. Vous pouvez aussi mener cet exercice dans le silence, sans aucune forme d'expression, dans le but d'encourager une réflexion personnelle. Néanmoins, en s'exprimant, les participant-e-s ont l'occasion de voir ou d'entendre d'autres personnes aux prises avec les mêmes difficultés et situations, et se rendre compte qu'ils/elles ne sont pas seul-e-s.



2. L'AVORTEMENT EN TANT QUE QUESTION DE DROITS HUMAINS

Imprimez et découpez les **cartes thématiques** en page 12, ou notez vos propres thèmes sur différents bouts de papier.

Commencez en précisant que lorsqu'on touche à la prise de décisions concernant notre corps, notre santé et notre avenir, le sujet de l'avortement est souvent complexe et provoque des sentiments et des points de vue divers parmi la société.

Expliquez aux participant-e-s qu'ils et elles vont jouer à un jeu d'association d'idées et que vous allez distribuer des cartes avec différents thèmes notés dessus. Donnez une carte à chacun-e et invitez-les à dire le premier mot ou la première idée ou émotion qui leur vient en pensant à ce thème. Présentez les règles de base :

- Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, et il n'y a pas besoin de justifier votre réponse.
- Vous pouvez passer votre tour si la carte ne suscite rien chez vous ou si vous n'avez pas envie de partager ce qui vous vient.

Lancez l'exercice en prenant la première carte. Par exemple, si vous tirez la carte « Choix », vous pouvez dire le mot « liberté ». Passez la carte à la personne à côté de vous. Invitez-la à partager ce qui lui vient puis à donner la carte à son voisin ou sa voisine, etc. Continuez jusqu'à ce que toutes les cartes aient circulé et que tout le monde ait eu l'occasion d'associer un mot, une idée ou une émotion à chaque thème.

Une fois que toutes les cartes ont fait le tour du cercle, lancez une rapide conversation sur les thèmes communs ou les éléments étonnants qui ont émergé :

- **Cet exercice vous a-t-il surpris-es ? Pourquoi ?**
- **Y a-t-il des thèmes ou ressentis communs parmi ce que nous avons évoqué ?**
- **En quoi ces thèmes et ce que nous y associons sont-ils liés aux droits humains et au débat plus large sur l'avortement dans la société ?**

Pour terminer, rappelez aux participant-e-s que le but de cet exercice n'était pas de parvenir à un consensus ou d'amener quelqu'un à changer d'avis sur l'avortement, mais plutôt de favoriser la compréhension et le respect des divers points de vue, et de souligner la complexité de ce sujet par rapport à la société et aux droits humains.

Saluez le courage nécessaire pour partager des réflexions et émotions personnelles que suscite un sujet aussi délicat. Remerciez tout le monde pour leur ouverture d'esprit et leur volonté de participer. Encouragez-les à continuer de réfléchir aux thèmes et aux associations faites pendant l'exercice, et au lien avec leurs propres opinions sur l'avortement et les droits humains.

Enfin, rappelez-leur que les discussions sur des sujets sensibles comme l'avortement devraient toujours être appréhendées avec empathie et respect, et en s'engageant à chercher à comprendre les différents points de vue, même lorsqu'ils divergent des nôtres.

Les défenseuses des droits humains et militantes de l'ONG polonaise Abortion Dream Team. De gauche à droite : Natalia Broniarczyk, Justyna Wydrzyńska, Kinga Jelinska et Karolina Więckiewicz.





3. DÉFENDRE UN AVORTEMENT SÉCURISÉ :

L'HISTOIRE DE JUSTYNA

Expliquez aux participant-e-s qu'ils et elles vont étudier l'histoire vraie d'une femme condamnée pour avoir aidé une autre femme à avoir accès à des pilules abortives. Lisez ce qui suit à voix haute :

« Justyna Wydrzyńska est une défenseure des droits humains et une doula polonaise. Elle fait partie d'un groupe qui se présente comme un "collectif militant", qui lutte contre la stigmatisation de l'avortement en Pologne et qui offre des formations et des conseils dénués de jugement sur l'accès à un avortement sécurisé. En mars 2023, Justyna a été condamnée à huit mois de travail d'intérêt général pour avoir aidé une femme enceinte à obtenir des pilules abortives. Ses avocat-e-s ont fait appel et la procédure est en cours. Ania (prénom modifié), la femme qui a demandé de l'aide à Justyna, a subi des violences domestiques. Justyna a eu connaissance de la situation d'Ania via son réseau, et a décidé de l'aider car elle comprenait bien ses peurs, ayant elle-même vécu une relation violente dans le passé. Elle a envoyé à Ania ses propres pilules abortives par courrier, mais le colis a été intercepté par le partenaire d'Ania, qui a signalé les faits à la police. Ania n'a jamais pu prendre ces comprimés. À la place, elle a eu recours à une procédure d'avortement dangereuse pour mettre fin à sa grossesse. »

Doula : Personne qui accompagne les personnes enceintes et offre des informations et un soutien émotionnel, physique et logistique, dénué de tout jugement, lors des différentes phases d'une grossesse, y compris la naissance ou une possible interruption de grossesse, volontaire ou autre.

Distribuez les documents **L'histoire de Justyna** (page 15) et **Le lien entre avortement et droits humains** (page 13). Laissez quelques minutes aux participant-e-s pour les lire. Ensuite, rassemblez-les et menez une discussion en vous aidant des questions suivantes. Vous pouvez vous appuyer sur les **informations complémentaires** (page 14) pour guider les échanges.

- Citez des exemples d'obstacles à l'accès à un avortement sécurisé (qui fait partie des services relatifs à la sexualité et à la procréation) auxquels Ania a été confrontée. Comment ces obstacles ont-ils affecté ses choix et sa santé ?
- Justyna milite en faveur du droit à la santé et du droit de disposer de son corps. Que signifient ces droits pour vous ?
- Pourquoi le travail de Justyna est-il important ?
- Vous imaginez-vous aider des personnes comme Ania ou Justyna au vu des situations difficiles auxquelles elles font face ? De quoi auriez-vous besoin pour pouvoir le faire ? Ou au contraire, qu'est-ce qui vous en empêcherait ?
- Selon vous, de quelle façon l'histoire de Justyna illustre-t-elle les difficultés rencontrées par les femmes qui défendent les droits humains et les droits des femmes en particulier ?
- De quelles manières pouvons-nous, individuellement ou en tant que communauté, soutenir les défenseur-e-s des droits humains comme Justyna ?



4. AGISSEZ

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Indiquez qu'Amnesty International encourage les gens à réclamer justice pour Justyna Wydrzyńska. Vous pouvez donner des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de l'édition 2014 de la campagne *Écrire pour les droits* : <https://www.youtube.com/watch?v=QdV-dfUYycg>.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant-e-s la vidéo de Justyna, que vous trouverez ici : www.amnesty.be/epd-2023-videos.

Une autre vidéo peut être intéressante à montrer : l'épisode de la série vidéo Freally ? sur l'avortement dans lequel Justyna Wydrzyńska répond aux questions de Victoria, l'animatrice de cette série : <https://youtu.be/9jUR5n0Y66w?si=uSwmfchb6QKN9uhv>



ÉCRIRE UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire aux autorités polonaises en se servant des coordonnées à droite.

- Racontez aux autorités quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Expliquez-leur ce qui vous choque dans le cas de Justyna Wydrzyńska.
- Dites-leur pourquoi vous estimez que personne ne devrait être puni pour avoir aidé une femme qui souhaitait bénéficier d'un avortement sécurisé.
- Demandez-leur de **prendre toutes les mesures nécessaires pour que la condamnation injuste de Justyna Wydrzyńska soit annulée, et de s'abstenir de l'inculper d'autres charges pour avoir légitimement défendu les droits humains.**

Prosecutor General

National Prosecutor's Office
ul. Postępu 3
02-676 Warszawa
Pologne

Formule d'appel : Monsieur le
Procureur général,

Courriel : biuro.podawcze.pk@prokuratura.gov.pl
Twitter / X : @PK_GOV_PL

Hashtags : #IAmJustyna, #W4R23

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Montrez à Justyna que vous la soutenez. Envoyez-lui des messages de solidarité et d'espoir. Faites preuve de créativité ! Prenez une photo et publiez-la sur les réseaux sociaux, en utilisant les hashtags #IAmJustyna et #W4R23. Puis envoyez votre message à l'adresse à droite.

Voici quelques conseils :

- Concentrez-vous sur l'importance d'aider et de soutenir les autres, ou dites à Justyna pourquoi l'accès à l'avortement est important pour vous personnellement.
- Vous pouvez dessiner des pilules abortives, ou souligner qu'il s'agit d'une méthode sûre. Le vert est une couleur universelle de la lutte pour le droit à un avortement sécurisé.

Merci de ne pas utiliser d'images de cintres. Bien qu'ils symbolisent les avortements dangereux dans certains pays, ce n'est pas une méthode utilisée en Pologne et ils peuvent donc être stigmatisants.

Justyna parle polonais et anglais. Voici un exemple de message :

Wspieram Ciebie, Justyna. Dziękuję Ci za Twoją pracę. (polonais)

I support you, Justyna. Thank you for your work. (anglais) / **Je vous soutiens, Justyna. Merci pour votre travail.**

Justyna Wydrzyńska c/o Amnesty
International Polska
Sapieżyńska 10A
00-215 Warszawa
Pologne

Courriel : dla.justyny@amnesty.org.pl



Le personnel d'Amnesty International témoigne sa solidarité envers Justyna Wydrzyńska.

DOCUMENT À DISTRIBUER

CARTES THÉMATIQUES

AVORTEMENT

ÉGALITÉ

ACCÈS À LA SANTÉ

DROITS REPRODUCTIFS

CHOIX

**« MON CORPS, MES
DROITS »**

CONTRÔLE

DROITS DES FEMMES

DOCUMENT À DISTRIBUER

LE LIEN ENTRE AVORTEMENT ET DROITS HUMAINS

Nous avons tous et toutes des droits humains. Ces droits comprennent notamment le droit au meilleur état de santé physique et mentale susceptible d'être atteint, le droit à l'éducation, la liberté d'expression, le droit de vote, le droit à un salaire juste et à une rémunération égale à travail égal, ou encore le droit de ne pas subir de violence et de discrimination.

Pourtant, partout dans le monde, bon nombre de personnes sont toujours victimes de discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, entre autres. Les inégalités de genre sous-tendent de nombreux problèmes, tels que les violences domestiques et sexuelles, les différences de salaire, le manque d'accès à l'éducation et les soins de santé inadéquats, qui touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles, les personnes LGBTI et les personnes de genre variant.

Tout le monde devrait pouvoir prendre des décisions concernant son propre corps, car nous avons tous et toutes le droit de disposer de notre corps, ainsi que des droits sexuels et reproductifs. Cela signifie que toute personne est censée avoir accès à des informations, des biens et des services en matière de santé sexuelle et reproductive (comprenant la contraception moderne et un avortement sécurisé) qui soient disponibles, abordables, acceptables et de bonne qualité. Toute personne a également le droit de choisir si elle souhaite avoir une relation intime ou se marier, quand et avec qui, et si elle souhaite avoir des enfants, combien, quand et avec qui.

Fondamentalement, la question de l'avortement concerne la capacité d'une personne à prendre des décisions relatives à son corps, à sa santé et à son avenir. Lorsqu'une personne est libre de décider si elle veut ou non poursuivre une grossesse, elle peut mieux contrôler sa santé, planifier sa vie et vivre dans la dignité.

Examinez le lien entre les droits humains suivants et l'avortement.

Droits à la santé et à la vie. Lorsque l'avortement est restreint ou totalement interdit, les personnes peuvent recourir à des méthodes dangereuses susceptibles d'entraîner de graves complications pour leur santé, voire la mort. C'est pourquoi garantir l'accès à des services sûrs d'avortement est essentiel pour protéger les droits à la santé et à la vie.

Droit de vivre dans la dignité. La capacité de prendre des décisions par rapport à son corps, y compris la décision d'avorter, est un aspect fondamental du fait de vivre dans la dignité. Poursuivre une grossesse sous la contrainte peut avoir des répercussions physiques, émotionnelles et socio-économiques considérables, ce qui peut nuire au droit de vivre dans la dignité.

Droits à l'autonomie et à la vie privée. Ces droits portent sur le fait d'avoir le contrôle sur sa propre vie et son propre corps, et de prendre des décisions sans ingérence d'autrui. Dans le contexte de l'avortement, ils impliquent la liberté de décider ou non de poursuivre une grossesse, sans immixtion indue ou coercition.

Droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Dans certains pays, l'avortement est une infraction et les personnes qui y ont recours ou qui en facilitent l'accès sont punies et emprisonnées. Cela est contraire au droit à la liberté.

Droits à l'égalité, à la non-discrimination et à l'égalité de protection de la loi. Ces droits signifient que toute personne doit être traitée sans discrimination et recevoir la même protection de la loi, quelles que soient ses caractéristiques ou sa situation personnelles. Les lois restrictives relatives à l'avortement violent ces droits en touchant de façon disproportionnée les femmes, les filles et les personnes pouvant être enceintes qui appartiennent à certains groupes, tels que les personnes pauvres, les jeunes ou les communautés marginalisées.

Droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres mauvais traitements. Dans certains cas, refuser ou retarder un avortement sécurisé ou des soins post-avortement constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant, et peut s'apparenter à un acte de torture. C'est également une forme de violence fondée sur le genre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AVORTEMENT ET DROITS HUMAINS

Les lois et politiques pénales et punitives qui restreignent ou empêchent l'accès à l'avortement obligent souvent les femmes, les filles et les personnes pouvant être enceintes à recourir à un avortement clandestin et/ou dangereux, ou à poursuivre une grossesse qui peut nuire à leur santé physique et mentale. Les femmes, les filles et les personnes pouvant être enceintes ont notamment le droit à l'autonomie individuelle et corporelle, à la liberté et la sécurité de leur personne, à la dignité, ainsi qu'à l'égalité et à la non-discrimination, autant de droits menacés en cas d'absence d'accès à l'avortement. La criminalisation des services d'interruption de grossesse peut également conduire à des violations des droits humains, car elle contraint les personnes enceintes à avorter dans des conditions dangereuses qui entraînent parfois des blessures ou des décès qui pourraient être évités.

Les femmes défenseuses des droits humains comme Justyna sont des femmes qui luttent pour protéger tous les droits humains. Les défenseur-e-s des droits des femmes sont des personnes de tous genres qui défendent les droits des femmes et les droits liés à l'égalité des genres, notamment les droits sexuels et reproductifs. En raison de qui elles sont et de leurs combats, ces militant-e-s sont systématiquement stigmatisé-e-s et attaqué-e-s dans un monde dominé par les conventions patriarcales, où les inégalités de genre, sociales et économiques et la discrimination intersectionnelle et fondée sur le genre sont profondément ancrées.

Partout dans le monde, ces personnes dénoncent haut et fort les injustices, les violations des droits humains et atteintes à ces droits, et la discrimination, bien souvent parce qu'elles les subissent directement. Leur travail est essentiel au progrès de l'humanité : elles luttent pour les droits humains et contre le patriarcat et le racisme, tout en promouvant des réformes révolutionnaires sur de nombreux fronts. Leurs actions, de par leur nature, remettent en cause les structures du pouvoir patriarcales, les normes sociales nuisibles et les rôles stéréotypés en matière de genre. Les gouvernements doivent respecter leurs engagements en veillant à ce que ces militant-e-s puissent mener leur action librement et en toute sécurité.

Enfin, il faut noter que la législation et les normes internationales relatives aux droits humains établissent clairement que les droits humains s'appliquent à partir de la naissance, pas avant. Certains États ont adopté et mettent en œuvre des lois et politiques qui tentent d'appliquer la protection des droits humains aux fœtus, aux embryons, aux zygotes et aux gamètes, au détriment des droits fondamentaux des femmes, des filles et de toutes les personnes pouvant être enceintes. Les personnes qui s'opposent à l'avortement et militent pour sa criminalisation affirment souvent qu'il est incompatible avec le « droit à la vie » du fœtus. Cet argument est faux. Selon les dispositions des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains où est inscrit le droit à la vie, et les organes officiels chargés d'interpréter les articles protégeant ce droit et les autres garanties en matière de droits humains, cette protection ne s'applique pas avant la naissance. Aucun organe international de défense des droits humains n'a jamais considéré que le fœtus était protégé par le droit à la vie prévu dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ou la Convention relative aux droits de l'enfant, entre autres traités internationaux relatifs aux droits humains. En outre, aucun de ces organes n'a jamais estimé que l'interruption de grossesse était incompatible avec les droits humains, y compris le droit à la vie.

Amnesty International fait référence aux femmes et aux filles, aux personnes pouvant être enceintes et aux personnes enceintes. Elle prend ainsi acte du fait que, si l'avortement est dans la majorité des cas une expérience personnelle vécue par des femmes et des filles cisgenres (dont le sentiment d'identité et le genre correspondent au sexe qui leur a été attribué à la naissance), des personnes intersexes, des hommes et des garçons transgenres et des personnes ayant d'autres identités de genre peuvent avoir la capacité physiologique d'être enceintes et avoir besoin d'avorter.



L'HISTOIRE DE JUSTYNA

Pologne

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



Sa propre expérience de l'avortement, sans aucune aide ni accès à des informations fiables, a donné à Justyna Wydrzyńska la force et la volonté d'aider les autres à prendre des décisions éclairées en matière de procréation. Justyna a cofondé Abortion Dream Team, un collectif militant qui lutte contre la stigmatisation de l'avortement et donne des conseils pour avoir accès à un avortement sécurisé en Pologne, où les lois relatives à l'avortement sont parmi les plus restrictives d'Europe.

En février 2020, Justyna a été mise en relation avec Ania (prénom modifié). Cette femme, en couple avec un homme violent, enceinte et désespérée, disait préférer mourir plutôt que de mener sa grossesse à terme. Justyna, qui a elle-même vécu une relation violente, a su qu'elle devait l'aider. Elle a envoyé à Ania ses propres pilules abortives par courrier, mais le partenaire d'Ania a intercepté le colis et contacté la police, qui a confisqué les pilules.

En novembre 2021, le procureur a engagé des poursuites contre Justyna pour « aide à l'avortement ». En mars 2023, celle-ci a été déclarée coupable et condamnée à huit mois de service d'intérêt général. Ses avocat-e-s ont fait appel de cette décision.

La condamnation de Justyna crée un dangereux précédent. Sans l'aide et les informations fiables qu'elle et d'autres militant-e-s fournissent, les personnes comme Ania seraient seules et n'auraient pas accès à un avortement sécurisé.

Prouvant son courage malgré l'hostilité à laquelle elle faisait face, Justyna a déclaré : « J'ai agi avec la volonté d'aider quand personne d'autre ne le voulait ou ne le pouvait. Pour moi, aider Ania était la chose évidente, décente et honnête à faire. »



© Karolina Domagalska



© Amnesty International Poland



© Paul Lovis Wagner

En haut : Justyna Wydrzyńska.

Au centre : Justyna à la sortie d'une audience lors de son procès pour avoir cherché à faciliter un avortement en Pologne, juillet 2022. De nombreuses personnes s'étaient rassemblées à l'extérieur en signe de solidarité.

En bas : Des participant-e-s à l'édition 2023 du Forum régional d'Europe et d'Asie centrale à Berlin, montrant leur solidarité envers Justyna.

À PROPOS

D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

© Amnesty International 2023

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : <https://www.amnesty.org/fr/permissions/>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice des droits d'auteur, le contenu n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2023 par Amnesty International Ltd. Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni
Septembre 2023
Index : POL 32/7064/2023 FRENCH
Langue originale : Anglais

Amnesty International en Belgique
Chaussée de Wavre 169
1050 Bruxelles

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photo de couverture : © Karolina Jackowska

[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

En Belgique:
www.amnesty-jeunes.be
Courriel : jeunes@amnesty.be

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

